

WE ARE YOUR DOL



Department
of Labor

TOUR D'HORIZON DES LOIS

qui protègent TOUS les travailleurs dans l'État de New York

La présente fiche d'information donne un aperçu des lois de l'État de New York qui vous protègent en tant que travailleur. Le département du travail de l'État de New York, qui supervise ces lois, protège TOUS les travailleurs contre le vol de salaire, quel que soit leur statut d'immigrant. Toute personne travaillant dans l'État de New York, même si elle est sans papiers, migrante ou demandeuse d'asile, est protégée par la loi. Dans notre État, les employeurs DOIVENT offrir le salaire horaire minimum et les avantages supplémentaires énumérés ci-dessous.

SALAIRE MINIMUM EST OBLIGATOIRE

Tous les travailleurs ont droit à un salaire minimum pour chaque heure de travail. Cela concerne les travailleurs de la restauration rapide, les employés des salons de manucure, les travailleurs au pourboire et bien d'autres encore, quel que soit leur statut d'immigrant.

ZONE	SALAIRE MINIMUM AU 01/01/24	EMPLOYÉS DE SERVICE AVEC POURBOIRE AU 01/01/24	ALIMENTS AVEC POURBOIRE EMPLOYÉS DES SERVICES AU 01/01/24
La ville de New York	16 \$/heure	Salaire en espèces de 13,35 \$ Montant du pourboire 2,65 \$	Salaire en espèces de 10,65 \$ Montant du pourboire 5,35 \$
Long Island et Westchester	16 \$/heure	Salaire en espèces de 13,35 \$ Montant du pourboire 2,65 \$	Salaire en espèces de 10,65 \$ Montant du pourboire 5,35 \$
Le reste de l'État de New York	15 \$/heure	Salaire en espèces de 12,50 \$ Montant du pourboire 2,50 \$	Salaire en espèces de 10 \$ Montant du pourboire 5 \$

La loi de l'État de New York autorise les employeurs de certains secteurs d'activité, tels que les hôtels, les restaurants et les traiteurs, à combiner ce qui est payé par l'employeur si ce dernier perçoit suffisamment de pourboires de la part des clients. Par exemple, un restaurant de la ville de New York peut payer 10 dollars de l'heure (appelé « salaire en espèces ») si l'employé a gagné en moyenne au moins 5 dollars de l'heure en pourboires ce jour-là (le « crédit pour les pourboires »). **Les travailleurs du secteur** de la restauration comprennent les serveurs, les barmans et le personnel de service. Les livreurs ne sont PAS concernés. **Les employés de service à pourboire** sont d'autres travailleurs, comme les valets de restaurant et les femmes de ménage, qui ont l'habitude de recevoir des pourboires.

Tous les autres travailleurs n'appartenant pas au secteur de l'hôtellerie, y compris les employés des salons de manucure et des stations de lavage, les voituriers et les coiffeurs, DOIVENT être rémunérés au salaire minimum intégral, même s'ils reçoivent des pourboires.

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

La plupart des employés doivent être payés au tarif et demi pour chaque heure travaillée au-delà de 40 heures par semaine.

PÉRIODES DE REPAS

Les employeurs de l'État de New York doivent accorder à tous les employés un temps de repos pour les repas, après avoir travaillé un certain nombre d'heures. En général, les employeurs doivent accorder au moins 30 minutes de temps libre non rémunéré si un employé travaille plus de 6 heures.

FRÉQUENCE DE LA RÉMUNÉRATION

La loi de l'État de New York stipule que les travailleurs manuels doivent être payés chaque semaine, et les

employés de bureau et autres travailleurs au moins deux fois par mois.

À L'ATTENTION DES EMPLOYÉS

Les employeurs sont tenus de fournir les avis suivants aux employés :

- Bulletins de salaire (fiche de paie) avec chaque paiement de salaire
- L'avis de rémunération, l'avis sur les taux de rémunération et le jour de paie, ainsi que les informations sur les horaires et les avantages tels que les congés, l'assurance, etc.
- La notification de licenciement, qui est adressée par écrit à l'employé dans les cinq jours ouvrables suivant son licenciement

CONGÉ DE MALADIE PAYÉ

Tous les travailleurs du secteur privé (non gouvernemental) de l'État de New York sont couverts par la loi sur les congés de maladie et de sécurité de l'État. Cela signifie que vous avez la possibilité de prendre des congés en cas de maladie. Le nombre d'heures et le fait qu'elles soient rémunérées ou non dépendent de la taille de l'entreprise pour laquelle vous travaillez. Les travailleurs de tous les secteurs sont couverts, même ceux qui travaillent à temps partiel ou de manière saisonnière.

REPRÉSAILLES CONTRE LES TRAVAILLEURS

Signaler un problème potentiel ou une activité illégale de votre employeur peut paraître effrayant, mais les employeurs ne peuvent pas vous punir pour nous avoir informés de violations du droit du travail ou pour avoir fourni des informations au Département du travail. Si vous signalez une irrégularité, votre employeur ne peut pas : vous licencier, réduire votre salaire ou vos heures de travail, vous réaffecter dans un autre lieu ou vous rétrograder. S'ils menacent de prendre des mesures, de vous dénoncer, de vous expulser ou autre, c'est illégal.

INDEMNISATION DES TRAVAILLEURS

En cas de blessure ou de maladie liés au travail, des mesures d'aide sont à votre disposition. Chaque employeur dans l'État de New York est tenu de fournir une assurance contre les accidents du travail à tous les travailleurs, quelle que soit leur citoyenneté et/ou leur statut d'immigrant. En cas d'accident ou de maladie liés au travail, cette assurance couvre les frais médicaux et offre une indemnité de salaire partielle si vous n'êtes plus en mesure de travailler (ou si votre rémunération est réduite) en raison d'un accident ou d'une maladie. Pour en savoir plus, consultez le site wcb.ny.gov ou composez le **877-632-4996**. Des services gratuits d'assistance linguistique sont disponibles si vous avez besoin d'informations dans une langue autre que l'anglais.

DÉPOSER UNE PLAINTE

Le Département du travail aide à recouvrer les salaires dus aux travailleurs qui n'ont pas perçu le salaire minimum, une fois qu'ils ont déposé une réclamation auprès de nous.

SALAIRE IMPAYÉ

- Votre employeur ne vous a pas payé toutes les heures de travail effectuées
- Votre chèque de salaire a été rejeté parce qu'il n'était pas suffisamment approvisionné
- Vous n'avez pas reçu tous vos pourboires
- Votre taux de rémunération a été réduit sans préavis

SUPPLÉMENT DE SALAIRE IMPAYÉ

- Votre employeur vous a fait des promesses (verbales ou écrites), mais n'a pas versé d'indemnités de vacances, de congés payés, de primes, etc.

SALAIRE MINIMUM/HEURES SUPPLÉMENTAIRES

- Votre employeur vous a payé moins que le salaire minimum.
- Votre employeur n'a pas payé les heures supplémentaires pour les heures travaillées au-delà de 40 heures au cours d'une semaine.

POSTES NON RÉMUNÉRÉS

- Votre employeur ne vous a pas accordé la période de repas, le jour de repos, le bulletin de paie, le préavis de paiement, le paiement du salaire en temps voulu, ou a pris des mesures négatives à votre rencontre parce que vous avez déposé une plainte.

FORMULAIRES POUR LA PLAINTE

- Anglais : dol.ny.gov/labor-standards-complaint-form-ls223
- Albanais : dol.ny.gov/lis223al-albanian-labor-complaint-form
- Arabe : dol.ny.gov/lis223ar-arabic-labor-complaint-form
- Bengali : dol.ny.gov/lis223bn-bengali-labor-complaint-form
- Chinois : dol.ny.gov/lis223c-chinese-labor-complaint-form
- Français : dol.ny.gov/lis223f-french-labor-complaint-form
- Grecque : dol.ny.gov/lis223g-greek-labor-complaint-form
- Créole haïtien : dol.ny.gov/lis223hc-haitian-creole-labor-complaint-form
- Hindi : dol.ny.gov/lis223h-hindi-labor-complaint-form
- Italien : dol.ny.gov/lis223i-italian-labor-complaint-form
- Japonais : dol.ny.gov/lis223j-japanese-labor-complaint-form
- Coréen : dol.ny.gov/lis223k-korean-labor-complaint-form
- Polonais : dol.ny.gov/lis223p-polish-labor-complaint-form
- Portugais : dol.ny.gov/lis223pg-portuguese-labor-complaint-form
- Russe : dol.ny.gov/lis223r-russian-labor-complaint-form
- Espagnole : dol.ny.gov/lis223s-spanish-labor-complaint-form
- Urdu : dol.ny.gov/lis223ur-urdu-labor-complaint-form
- Yiddish : dol.ny.gov/lis223y-yiddish-labor-complaint-form

ENVOYER LES FORMULAIRES DE DEMANDE DÛMENT REMPLIS À L'ADRESSE SUIVANTE :

NYS DOL, Direction des normes du travail
State Office Campus
Building 12, Room 266B Albany, NY 12226

Si vous avez besoin d'une aide supplémentaire pour déposer votre plainte, appelez le : **1-888-469-7365**.